



PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marie-Pierre PERRIER, Irène SERVIERES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Marceau BOURDARIAS, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

Étaient absents excusés :

Madame Marion PATIENT

Monsieur Pierre CHASSAING

Madame Marie-Pierre PERRIER absente du point 1 au point 5

Secrétaire de séance : Madame Éliette BESSE.

Approbation du procès-verbal du 05 juin 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 05 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-29 : Décision modificative n°3 – Budget Principal

➤ Fonctionnement :

Afin de clore sereinement l'exercice budgétaire 2025 et tenant compte de l'augmentation des charges courantes liées à l'inflation, le service de gestion comptable préconise de rebaisser 20 000 € de recettes fiscales excédentaires vers les chapitres 012, 65 et 66.

➤ Investissement :

Il s'agit d'une opération d'ordre au chapitre 041 (investissement, dépenses et recettes). Ce crédit de 2000 € servira à réintégrer d'anciennes études sur un compte définitif. Ces écritures sont sans incidence financière.

Vote : Pour : 11

Délibération n° 2025-30 : Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

- Tableau général : cinq postes sont supprimés à la suite d'avancements de grade en 2023 et 2024.

Vote : Pour :11

Délibération n° 2025-31 : Mise à jour du tableau des emplois

Considérant qu'un agent remplit les conditions d'avancement de grade pour l'année 2025, le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à compter du 1^{er} novembre 2025.

Vote : Pour : 11

Délibération n° 2025-32 : Adhésion à une mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite

Le maire informe les membres du conseil que le Centre de gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant la prise en charge des dossiers retraite avec un accompagnement personnalisé des agents.

Le coût par dossier pris en charge est de : 50, 150 ou 200 euros selon la nature de la prestation.

Vote : Pour : 11

Délibération n° 2025-33 : Renouvellement du contrat RGPD avec la société GAIA et reconduction de la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Dans le cadre de la démarche de conformité de la commune au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un contrat avait été conclu avec la société GAIA. Il s'agit de le renouveler afin d'assurer la continuité du suivi des obligations légales en matière de protection des données personnelles, ainsi que reconduire la mission du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Vote : Pour : 12

Délibération n° 2025-34 : Participation aux frais de scolarisation – Classe ULIS – Année 2024/2025

La Ville de BRIVE a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité d'un élève en classe ULIS domicilié à CORNIL et scolarisé dans son établissement pour l'année 2024-2025, à hauteur de 607,33€.

La commune n'a pas la capacité d'accueillir l'enfant au sein de son école puisque cet enseignement n'y est pas dispensé et que les conditions ne sont pas réunies pour la prise en charge de son handicap.

Vote : Pour : 12

Délibération n° 2025-35 : Demande d'avenant n° 4 au Contrat de Solidarité Communale 2023/2025

La chaudière de l'école doit être remplacée rapidement car elle tombe régulièrement en panne. Il s'agit de solliciter une modification du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Conseil départemental de la Corrèze visant le redéploiement des aides prévues au contrat :

- Programme d'aménagement de la vallée de la Corrèze : aide prévue : 46 000 €

Vers le projet nouveau suivant :

- Changement de chaudière à l'école : aide sollicitée : 40 000 € (40% - Plafond à 100 000 € HT).

Vote : Pour : 12

Divers

- Protection sociale complémentaire :

Deux choix sont proposés au conseil municipal pour la participation obligatoire de l'employeur à la mutuelle santé des agents, à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Soit adhérer au contrat groupe proposé dans le cadre de la convention passée avec le centre de gestion ;
- Soit décider d'une participation santé pour les agents ayant souscrit un contrat santé labellisé.

La commune a l'obligation de verser un minimum de 15€ par mois et par agent.

Après discussion, le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour la labellisation, et délibérera sur ce point lors de sa prochaine séance.

- Compte Personnel de Formation :

La commune doit fixer les modalités de prise en charge d'une partie du coût de formation pour les agents qui souhaitent utiliser leur compte personnel de formation, dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

Afin de garantir une équité de traitement dans l'instruction des demandes, l'assemblée délibérante doit notamment déterminer les plafonds de prise en charge des frais de formation au sein de la collectivité.

Après avis du Comité Social Territorial, le conseil municipal délibérera sur ce point lors de sa prochaine séance.

- Demande de garantie d'emprunt pour le rachat des bâtiments ILM par la société NOALIS :

La société NOALIS demande à la commune de se porter caution à hauteur de 50% de l'emprunt, (soit 132 972,50 €).

Avis : Pour : 6

Contre : 4

Abstentions : 2

La commune émet un avis favorable à la demande de NOALIS.

- Demande de mise à disposition des salles communales :

Madame SOARES propose de donner des cours de portugais aux enfants, 1 heure le mercredi matin au tarif de 5 € par cours, pendant 1 an.

Le conseil municipal propose de lui mettre à disposition la salle des associations.

Madame LAFAURIE propose, quant à elle, une activité de coaching pour les personnes en création d'entreprise et recherche une salle pour animer environ 10 ateliers par an, le samedi ou le mercredi. La salle de Poumeyrol est proposée à la location.

Madame LAVAUD propose une formation aux gestes de premiers secours le 15 et 16 décembre 2025 à la salle polyvalente.

- Horizon Trail a déménagé son siège social à Tulle.
- La Ligue Contre le Cancer et l'association des Donneurs de Sang ont remercié la commune pour la subvention accordée en 2025.
- Faisant suite à la demande des riverains à Bonnel, une étude de vitesse des automobilistes a été réalisée par le département et conclue à l'absence de nécessité d'effectuer des travaux.
- Les réparations à effectuer sur les bâtiments communaux à la suite des orages du 25 juin dernier prennent du temps à être réalisées car les expertises des sinistres ont été longues. La toiture de la cantine de Poumeyrol est à refaire entièrement.
- La réfection des trottoirs de la route du Puy Marut est à la charge de la commune. Il s'agit de choisir entre le bicouche et l'enrobé. Le conseil municipal opte pour l'enrobé car le matériau est plus résistant et plus durable.
- Les problèmes d'éclairage public nécessitent un contrôle général pour des réparations ciblées.

La séance est levée à 20h25.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Besse".

Éliette BESSE